



ILS IRONT LOIN



## PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE Conforme aux directives du MELS en vigueur dès 2020-2021

Date d'approbation du conseil d'établissement : 10 juin 2020

Nom de l'école :

ÉCOLE PRIMAIRE

ÉCOLE SECONDAIRE

Nombre d'élèves : 1 500

Nom du directeur : Éric Sirois

Nom de la personne désignée pour coordonner les travaux d'une équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) :

Sandra Michel, directrice adjointe

Noms des personnes faisant partie de l'équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) :

Faye Augustin (psychoéducatrice), Marie-Luce Dufour (éducatrice spécialisée),

## ANALYSE DE SITUATION (ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE)

Outil utilisé pour effectuer l'analyse de situation de l'école		Date de passation	
Questionnaire sur l'environnement socioéducatif (QES) version courte – élèves du premier cycle		Mai 2017	
Forces du milieu			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne connaissance du milieu par le personnel.</li> <li>• Le climat relationnel entre les adultes et les élèves est perçu positivement ce qui favorise certainement les apprentissages et le développement psychosocial des élèves.</li> <li>• Plusieurs manifestations de violence mineure (ex : vol, vandalisme, menaces, cyber intimidation) et majeure (ex : extorsion, agression, gang de rue) sont rares ou peu fréquentes dans le milieu.</li> <li>• Selon les membres du personnel, une force du milieu concerne l'intervention en situation de crise.</li> <li>• Les locaux sont relativement sécuritaires (salle de classe, gymnase, cafétéria).</li> </ul>			
Vulnérabilités ou problématiques	Cible	Moyens retenus	Comportements attendus
Le nombre d'élèves victimes de violences verbales (insultes) se situe à un niveau problématique.	Diminuer de 5% le nombre d'élèves du 1 <sup>er</sup> cycle qui se disent victimes d'agression verbale (insultes) d'ici juin 2022.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation d'ateliers en classe par les T.E.S.</li> <li>• Intervention immédiate des intervenants.</li> <li>• Poursuivre la sensibilisation du personnel, afin de ne pas banaliser les insultes et faire des rappels afin d'augmenter l'utilisation de la fiche d'incident d'intimidation ou d'agression à l'école</li> <li>• Sensibilisation des parents – mise à jour du site internet de l'école,</li> <li>• Soutenir la surveillance active sur les lieux à risque (toilette – parc).</li> <li>• Lors des tournées des directions adjointes, transmission du message sur l'utilisation d'un langage respectueux en tout temps dans l'école et les informer sur le protocole d'intimidation et les façons de dénoncer confidentiellement.</li> <li>• Impliquer deux élèves (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> cycle) mandatés pour participer à une partie des rencontres du comité</li> <li>• Offrir une formation aux surveillants (salle de jeux, circulation dans l'école) afin d'intervenir sur la violence verbale et physique auprès des plus jeunes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les élèves utilisent un langage adéquat et respectueux entre eux.</li> <li>• Le personnel intervient lorsque des propos inadéquats sont dits.</li> </ul>
Mesures de collaboration avec les parents (conformément aux directives ministérielles et favorisant la stratégie pro-parents de la CSDM)			
<p><b>Agenda et utilisation de MOZAÏK</b> ainsi que du site internet de l'école pour faire connaître à nos parents le protocole d'intervention en matière de violence et d'intimidation.</p> <p>Transmissions d'informations sur la violence et l'intimidation à diverses occasions lors desquelles les parents sont présents à l'école, telles les rencontres de parents, les convocations, rencontres de PI, etc.</p> <p>Impliquer les parents lors du processus d'intervention dans les cas de violence et d'intimidation.</p> <p>Consultation des parents au conseil d'établissement pour la révision du code de vie.</p>			

## LE SIGNALEMENT D'UNE SITUATION

Voici les modalités pour effectuer un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence :

Pour les élèves	Pour les parents	Pour les membres du personnel et les partenaires
<p>Les élèves sont encouragés à parler avec le technicien en éducation spécialisée (T.E.S.) de son niveau ou un adulte de confiance.</p> <p>Des affiches de la procédure de signalement sont apposées à la vue de toutes et de tous dans des endroits stratégiques</p> <p>Lors de l'intégration progressive des élèves en début d'année, un rappel est fait à chacun des niveaux sur les procédures pour signaler un acte d'intimidation.</p>	<p>Les parents sont encouragés à entrer en communication avec le ou la T.E.S. du niveau de leur enfant ou la direction adjointe.</p>	<p>Les membres du personnel sont encouragés à agir pour mettre fin à un acte de violence ou d'intimidation lorsqu'ils en sont témoins.</p> <p>Le personnel doit se référer au technicien en éducation spécialisée ou à la direction adjointe du niveau de la jeune pour signaler un événement de violence ou d'intimidation.</p> <p>La fiche d'incident d'intimidation ou d'agression à l'école peut être complétée.</p> <p>En début d'année scolaire, la procédure pour le personnel de l'école est distribuée à chacun des membres du personnel.</p>

L'école assure la confidentialité de tous les signalements reçus concernant un acte d'intimidation ou de violence. Voici les mesures mises en place dans l'école :

**La direction de l'école qui est saisie d'un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence doit, après avoir considéré l'intérêt des élèves directement impliqués, communiquer promptement avec leurs parents afin de les informer des mesures prévues dans ce présent plan de lutte contre l'intimidation et la violence.**

**Toutes les manifestations de violence (physique, verbale, écrite, psychologique ou sexuelle) d'intimidation et de cyberintimidation seront prises au sérieux.**

## LE PROTOCOLE D'INTERVENTION POUR TOUS LES GESTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté

Rapporter l'incident à la direction ou à un intervenant du niveau de l'élève

### Qui étaient les acteurs de l'intimidation (carte étudiante – agenda) ?

Nom de l'élève victime :

Nom de l'élève(s) intimidateur(s) ou agresseur(s) :

Nom des élèves témoins :

### Où s'est produit l'incident ?

Texte/téléphone/Internet/ médias sociaux (Facebook, Twitter)		Dans la classe	
Dans le corridor		À la cafétéria	
Au casier		Dans les toilettes	
Dans les vestiaires		Dans le gymnase	
Dans les escaliers		Dans le parc	
En allant ou en revenant de l'école		Autre :	

### Qu'est-il arrivé ?

Intimider sur Internet (cyberintimidation)	
Injurier, insulter, taquiner méchamment	
Injurier, insulter, taquiner méchamment au sujet de l'origine culturelle ou de la couleur de la peau	
Injurier, insulter, poser des questions ou faire des gestes à caractère sexuel	
Frapper, bousculer, tirer les cheveux	
Faire courir des rumeurs, faire des commérages	
Éviter ou exclure du groupe	
Voler ou endommager les biens	
Faire peur ou lancer des menaces	
Harceler (exemple : tourmenter quelqu'un par des demandes, des questions, des sollicitations, ou des attaques réitérées)	
Autre :	

Mesures de soutien de l'élève victime	Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée
<input type="checkbox"/> Reconnaître l'incident (faire preuve d'empathie) <input type="checkbox"/> Recueillir l'information (« qu'est-ce qui s'est passé, est-ce que cette personne t'a déjà embêté, qui fait cela, qu'est-ce que tu as essayé de faire ») <input type="checkbox"/> Établir un plan de sécurité <input type="checkbox"/> Appel aux parents <input type="checkbox"/> Assurer un suivi : sécuriser, vérifier si les stratégies fonctionnent  Nom de l'élève : _____ F : _____  Description des faits:	Rencontre de suivi avec la TES et psychoéducatrice au besoin Rencontres de suivi pour s'assurer que la situation a été corrigée et continue de l'être
Mesures de soutien de l'élève témoin	Suivis réalisés pour s'assurer que les témoins restent vigilants et se responsabilisent lors d'une situation
<input type="checkbox"/> Recueillir l'information <input type="checkbox"/> Donner un pouvoir d'agir (« à quel moment avez-vous choisi de rester et d'assister, comment se sentait la victime, comment vous sentiez-vous, comment votre présence a pu influencer le comportement intimidant»)  Nom de l'élève : _____ F : _____  Description des faits :	Rencontre de suivi avec la TES et psychoéducatrice au besoin

Mesures de soutien de l'élève auteur pour favoriser un changement de comportement	Sanctions disciplinaires	Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée
<input type="checkbox"/> Décrire le comportement en termes clairs et directs et amorcer une réflexion sur l'utilisation de la violence <input type="checkbox"/> Intervenir en soulignant les répercussions sur les autres <input type="checkbox"/> Intervenir en rappelant à l'élève le comportement attendu <input type="checkbox"/> Appel aux parents <input type="checkbox"/> Offrir un service d'aide	Geste réparateur et/ou sanction à l'école <ul style="list-style-type: none"> <li>o Lettre d'excuse</li> <li>o Lettre de réflexion</li> <li>o Suspension interne</li> <li>o Suspension externe</li> <li>o Séjour au YMCA</li> <li>o Signalement à la police sociocommunautaire</li> <li>o Signalement à la DPJ</li> <li>o Autre : _____</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appel aux parents suivi pour s'assurer du maintien de comportement</li> <li>• Offrir un service d'aide bonne conduite entre les 2 partis</li> </ul>

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_

F : \_\_\_\_\_

Nombre d'incidents : \_\_\_\_\_

Description :